

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 MAI

L'INCIDENT HONGROIS

La presse ne cesse d'entretenir ses lecteurs des déclarations ministérielles faites au Parlement austro-hongrois, et depuis que le texte du discours de M. Tisza est parvenu, l'émotion est encore plus vive.

Le diplomate Goblet entre en scène, il vient d'envoyer des instructions à notre ambassadeur à Vienne.

Voici le texte complet de la déclaration du ministre hongrois :

« Je regrette beaucoup que M. Helfy ne m'ait pas prévenu de son interpellation au moins quelques heures d'avance, car je serais alors en mesure de lui donner une réponse explicite.

« Pour aujourd'hui, je dois me borner à exposer brièvement à la Chambre quelques considérations politiques générales qui se rapportent à la question soulevée par M. Helfy. Quant aux détails, je laisse à mon collègue le ministre du commerce le soin de les élucider.

« Je dois rappeler d'abord ce que j'ai dit à ce sujet, dans cette enceinte, à la fin de l'année dernière.

« J'ai fait observer alors que le choix de l'année 1889 pour l'Exposition universelle est du ressort des affaires intérieures de la France, et que les relations cordiales de notre Monarchie avec la République française ne nous autorisent pas à nous prononcer sur l'opportunité de ce choix.

« J'ai dit aussi que le gouvernement ne pouvait prêter aucune assistance matérielle aux industriels hongrois qui désiraient participer à l'Exposition.

« Aujourd'hui, certaines considérations m'obligent à modifier mon opinion. Tous nos industriels restent libres de prendre part à l'Exposition; mais, si l'on vient me consulter à cet égard, je leur conseillerai de n'en rien faire. (Mouvement à gauche et exclamations de: Pourquoi?)

« Il m'est bien difficile de m'expliquer à

ce sujet; mais ce que je puis dire, c'est qu'à mon avis il n'y a aucun intérêt pour l'industrie hongroise à être représentée à Paris par quelques fabricants isolés, même si ceux-ci étaient des plus méritants. Ils ne peuvent pas représenter, à eux seuls, toute l'industrie hongroise.

« D'autre part, vous savez que toute une année doit encore s'écouler jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, et pendant cet espace de temps la situation politique, aujourd'hui si incertaine, pourrait bien se compliquer davantage. Comment pourrions-nous conseiller à nos industriels d'aller l'année prochaine à l'Exposition, quand nous ne pouvons pas savoir si à cette époque la paix universelle, la paix surtout de notre Monarchie avec la France — pour laquelle nous faisons les vœux les plus sincères — sera maintenue?

« Vous savez bien que parfois il règne en France une agitation des esprits telle que, malgré la nation française, il pourrait arriver que la propriété des exposants ou le drapeau national hongrois fussent mis en péril. (Voix à gauche: C'est une chose impossible!)

« Le député qui dit que cela est impossible assume la responsabilité dont le gouvernement français lui-même ne voudrait pas se charger; car aucun gouvernement ne peut être absolument garanti contre les excès d'une partie de ses citoyens. (Le compte rendu de l'Agence Havas attribue le premier membre de cette phrase, non à M. Tisza, mais à un député. Nous vérifierons.)

« Je répète donc que je ne saurais conseiller à nos industriels de prendre part à l'Exposition de 1889.

« Je n'ai fait qu'indiquer brièvement les motifs qui servent de base à mon opinion, mais je ne désire pas entrer dans des détails plus précis à cet égard, parce que nous vivons en paix avec la France et parce que nous voulons que cet état de choses continue.

« Je suis persuadé d'ailleurs que la France ne considérera pas la non-participation des Hongrois à l'Exposition universelle comme une injure à la nation française. »

UNE DERNIÈRE CARTOUCHE

Un général qui a eu l'avantage de servir en Algérie, au Mexique, à Metz pendant le siège et après — s'étant soustrait à l'ennemi — dans les armées de province, un général qui a été ministre de la guerre, qui commande un corps d'armée, qui a été d'autrefois, qui sera de demain, a cherché, au Sénat, à faire ajouter au service actif de trois ans une quatrième année à la disposition du ministre.

C'était permettre de faire accomplir les trois ans à beaucoup d'hommes qui n'en feront que deux, deux et demi au plus. C'était mettre quatre classes au lieu de trois à la disposition du ministre et lui permettre, sans manifestation parlementaire publique engageant politiquement le pays, de parer à un coup, à une menace, à une crainte.

Le général Billot a essayé cela. Du tempérament habile que nous lui connaissons, il faut que sa conscience de soldat ait été violemment sollicitée, rudement travaillée et énergiquement surexcitée.

Nous le remercions de son effort, car notre conviction est que la loi en discussion produira des effets détestables, et nous sommes heureux que l'avis du général Billot soit venu se joindre à celui de tant de divisionnaires, de brigadiers, de colonels et lieutenants-colonels que nous savons hostiles au service de trois ans sans les trois ans et sans les sous-officiers.

Avec un rare courage, M. de Freycinet s'est opposé à cette dernière tentative d'un homme qui s'y connaît, qui est allé sur les champs de bataille, qui a commandé, qui commande encore, qui commandera peut-être le jour où il faudra se battre.

M. de Freycinet a remporté la victoire sur le Sénat, mais le jour où il faudra conduire à la bataille les soldats éduqués et formés selon sa méthode, les pieds sur ses chenets, il fera des plans...

Il fera des plans... rataplan! comme en 1870. Sommes-nous donc complètement

fous? Eh quoi! ce ne sont plus les vétérans qui versent des larmes sur les beaux régiments d'autrefois! ce sont les généraux en activité qui nous avertissent que l'armée va perdre toute sa force, et nous répondons gaiement :

« Que la volonté des radicaux soit faite ! »

Les radicaux sont-ils militaires? Les radicaux marcheront-ils en tête de nos soldats? Non, certes, ils regarderont défilier les armées se rendant à la frontière et se réserveront de déclarer que les généraux sont des traîtres, si les soldats n'ont pas été assez solides pour tenir devant l'ennemi.

Nous voici donc réduits à reculer toutes les fois que l'ennemi haussera la voix. Nous n'aurons plus d'armée avec la nouvelle loi. Nous n'aurons plus d'armée, car des soldats très jeunes, sans sous-officiers, commandés par des officiers peu nombreux, ne formeront jamais de bons régiments.

Mais souvenons-nous des premières campagnes de la République, de la campagne de 1813... Souvenez-vous, vous m'avez dit de Freycinet, de la campagne de 1870-71. Vos plans... étaient excellents... Surprendre l'ennemi, le battre et le poursuivre jusqu'à destruction complète; je crois que l'on n'en avait jamais vu de pareils, même du temps de Napoléon le Grand; j'essaie — on le voit — de parler sérieusement. Pourquoi ne réussirent-ils point ces plans, s'ils étaient excellents? Evidemment les soldats étaient inférieurs à leur magnificence! Ce raisonnement, j'aurais voulu qu'un sénateur courageux vous le fit.

Qu'auriez-vous répondu?

Que les généraux étaient insuffisants. Peste! vous aviez Chanzy, vous aviez Faidherbe qui, s'il faut l'en croire, ne perdit aucun combat. Vous aviez tous ces seconds dont vous avez fait depuis des premiers. Et vous avez été battus! Ne venez pas nous dire que la capitulation de Paris interrompit votre besogne. Non, la capitulation de Paris vous sauva l'honneur. L'armée du Nord était à bout, l'armée de l'Est passait en Suisse, l'armée de la Loire, la mieux commandée, battait en retraite. Ah! vous

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Sir Robert prit le chemin de fer à la pointe du lac Lomond. Tant que dura le voyage, c'est-à-dire toute la journée et la nuit suivante, il fuma ou dormit. Il n'entraîna pas dans son caractère de lier conversation avec ses voisins: cet homme étrange avait des timidités et des côtés sauvages, il y avait en lui des coins de terre qui n'avaient jamais été défrichés.

Le lendemain, au point du jour, il arriva à Londres. Sans prendre le temps de se reposer, chargé William, qu'il avait emmené, de lui trouver un hôtel et une chambre, il courut à la police. Il fit demander le chef du bureau, expliqua son affaire, et décrivit minutieusement, dans les plus grands détails, la personne d'Ellen, sa toilette et les bagages qu'il l'avait vue emporter.

« Cette personne, dit-il enfin, il faut me la retrouver.

« Nous tâcherons, sir, reprit en souriant le policeman.

« Il ne faut pas tâcher, il faut la retrouver.

« Nous la retrouverons, sir, puisque vous le désirez.

Sir Glengarry sortit aussitôt avec sa gravité habituelle, au milieu des sourires des agents de police qui admiraient sa haute taille et sa belle mine.

Cette première précaution prise, sir Robert se jeta dans un cab et courut d'hôtel en hôtel. Le cocher, alléché par la promesse d'un bon paiement, excitait son cheval, qui courait avec une rapidité folle, se glissant à travers les omnibus et les attelages avec une adresse incroyable.

Quand il arrivait à un hôtel, sir Robert descendait en hâte, interrogeait le directeur, feuilletait avidement le livre où tous les voyageurs inscrivent leurs noms, et se retirait toujours avec un peu moins d'espérance au cœur. Il visita ainsi une quinzaine d'hôtels dans sa journée, puis la nuit vint qui l'arrêta, cette nuit brumeuse et froide de Londres, où l'on se sent oppressé par un poids invisible que l'on cherche en vain à éloigner.

Nulle part on n'avait vu Ellen.

Sir Glengarry dormit peu. Le lendemain dès l'aube il recommença ses recherches, visitant tous les coins de Londres, allant partout, s'informant à toutes les agences, interrogeant les policemen, demandant à tous une jeune fille que personne n'avait vue ni remarquée. Le surlendemain, inquiet, mais non découragé, il continua ses courses, retourna au bureau central de la police où il fit une scène au directeur, et pendant quinze

jours il continua ainsi de fouiller la capitale avec une ardeur toujours croissante. Mais tout fut inutile: ses recherches furent infructueuses, et chaque soir le ramenait, plus désespéré, à sa chambre d'hôtel.

« Je ne le retrouverai pas, murmurait-il, il faudra retourner en Écosse sans elle!...

Et une amère tristesse faisait trembler son cœur et l'agitait tout entier.

Enfin un soir, après des recherches plus minutieuses que jamais aux bureaux d'embarquement de la Tamise, sir Robert apprit que plusieurs vaisseaux étaient partis pour la France, le jour même où Ellen lui avait écrit. Au milieu de son désespoir, cette fugitive espérance apparut à sir Glengarry comme une étoile rayonnante, et sans hésiter davantage il retint son passage à bord de l'Éclair, qui partait le lendemain matin.

Pendant le reste de la journée, l'Écosse, ranimé, courut de nouveau à la police et donna son adresse à l'hôtel où il comptait descendre à Paris, puis il rentra chez lui et écrivit à trois grands journaux en les invitant à insérer, moyennant une forte somme, qui devait être doublée en cas de succès, une annonce qui faisait connaître l'objet de ses recherches. Cela fait, sir Robert attendit avec plus de calme.

Le lendemain, il s'embarqua, franchit le détroit, débarqua à Calais, prit ensuite le chemin de fer et

arriva à la tombée de la nuit au milieu de Paris.

Là encore son premier soin fut d'appeler la police à son aide, d'envoyer des annonces aux journaux et de visiter les hôtels, comme il avait fait à Londres. Mais sir Robert ne fut pas plus heureux en France qu'il ne l'avait été en Angleterre: des semaines, des mois s'écouleraient sans qu'il eût été mis sur la trace d'Ellen.

A la fin, sir Glengarry avait perdu toute espérance et s'appretait à regagner l'Écosse. Sa ténacité britannique était vaincue. Cependant, le jour même où il devait quitter l'hôtel dans lequel il était descendu, une idée nouvelle traversa tout à coup son esprit :

« L'Irlande, s'écria-t-il, l'Irlande! Elle est là peut-être, chez elle, chez le curé! Comment ai-je été assez fou pour ne pas y avoir pensé plus tôt!

Et encore une fois, rendu à l'espérance, sir Robert se remit en campagne.

Le lendemain, il s'embarqua en toute hâte pour l'Irlande et ne s'arrêta qu'à Killarney. — Là il prit une voiture, comme il avait fait deux ans auparavant, traversa une seconde fois les lacs, longea la Vallée-Noire, frôla Kenmare, le joli port, et arriva enfin, anxieux, à Dumborough.

Allongéant son grand pas, il se dirigea précipitamment vers le Fern-Cottage. Son cœur battait fort, il était haletant d'émotion; enfin il aperçut le toit de la petite maison, puis les fenêtres, le

n'étiez pas logés à de meilleures enseignes que nous autres à Paris.

Huit jours plus tard, sans notre honte, c'était vous qui capituliez. Vous avez même dû trouver que Jules Favre et Trochu tar- daient bien.

Le vrai, c'était que vous vous battiez avec de très jeunes soldats contre des soldats de service de trois ans complet.

Vous aviez entre les mains un instru- ment médiocre et contre vous un instru- ment meilleur.

Nous sommes, hélas ! trop peu en France qui nous souvenons de nos défaites. Au Sénat, on a l'air de s'en moquer. Je pour- rais citer des sénateurs qui, jeunes, forts, bien solides en 1870-1871, se sont sous- traits alors à tout service militaire et qui ont voté crânement pour M. de Freycinet.

Pourquoi ? parce que la politique électo- rale veut — les républicains le pensent — que le service de trois ans soit voté. S'ils pensaient que l'intérêt électoral fût diamé- tralement opposé au service de trois ans, ils voteraient contre le service de trois ans. C'est là toute l'affaire.

Quant à la guerre, à la France, à la victo- ire, ils s'en soucient aussi peu que la majorité du Corps Législatif s'en moquait en 1867.

L'histoire est toujours la même, elle se refait en devenant un peu plus laide.

M. le général Billot a été éloquent ; il a été battu ; mais enfin la loi n'a pas été votée. Qu'il recommence.

Il y a encore là l'occasion de brûler un dernière cartouche. JULES RICHARD.

Nous lisons dans la Gazette de France :

« La presse royaliste a une réunion pro- chaine : elle ne sera pas moins affirmative que la presse bonapartiste hier, pour rap- peler que toutes les misères, les hontes que les partis de révolution ont infligées à la France par la dictature impériale et répu- blicaine, ne peuvent être effacées que par la Royauté. »

Le devoir des monarchistes est tout tracé, il l'est par les circonstances, il l'est par le langage même du Comte de Paris. Il faut faire de la propagande. Et non pas seule- ment de la propagande en vue d'obtenir la dissolution et la revision, mais de la propa- gande nettement monarchique. La revision est un moyen, la Monarchie est le but.

Nous devons multiplier nos efforts pour créer dans le pays un grand courant monarchique, et non nous attarder à des sub- tilités de critiques et d'objections, qui dissi- mulent très mal la paresse de la volonté. Nous ne sauverons pas le pays par des cri- tiques plus ou moins spirituelles et raffinées, mais par une action obéissante et rapide.

LE ROI DE SUÈDE A BORDEAUX

Bordeaux, 29 mai.

Le roi Oscar est arrivé dans notre ville ce matin, venant de Barcelone.

Il a été reçu à la gare par M. le préfet de

jardin, il s'arrête un instant à la barrière de l'enclos : tout était fermé, tout dormait, enseveli dans le silence de l'absence, et sir Robert, saisi d'une mortelle inquiétude, devina que la petite- nièce d'O'Connell n'était pas à son foyer.

Le vieux Glenford, le reconnaissant, vint lui ouvrir. Il se hâta de demander si Ellen n'était pas venue voir la maison de sa mère :

— Non, sir, répondirent les vieux, nous n'avons point entendu parler d'elle, nous la croyions avec vous.

Profondément triste, sir Robert se fit ouvrir les chambres. Il visita tout, promenant ses regards tout autour de lui, avec cette expression de morne désespoir, cette attitude accablée qui enveloppe ceux qui n'ont plus aucune joie à attendre.

Tout était resté tel qu'il l'avait entrevu à son premier voyage : le salon où il avait attendu Ellen, la chambre de mistress Mac-Gaway avec son lit à colonnes, même le grand portrait d'O'Connell qui faisait face à celui de M. Mac-Gaway, le père d'Ellen. Ce fut devant ce portrait du défenseur de la catholique Irlande que sir Glengarry s'arrêta, en achevant sa triste revue. Cette belle figure, calme et franche, l'attirait malgré lui. Il contem- plait ce large front sans ombres, ces yeux clairs et bons, animés d'une lucur d'enthousiasme, cette bouche qui souriait finement, et de laquelle étaient sorties tant de nobles et fières paroles, ce geste

la Gironde, qui lui a souhaité la bienvenue. Toute la colonie suédoise et norvégienne y était présente.

Le roi, en se rendant de la gare au va- peur qui devait le conduire à Pauillac re- joindre la frégate *Fregat*, est passé devant la cathédrale, qu'il a visitée.

Sur son parcours, la foule se découvrait respectueusement, et le roi rendait les sa- luts.

ÉTRANGER

AUTRICHE - HONGRIE. — Les déclarations pessimistes et blessantes de M. Tisza ont amené la dissolution de plusieurs comités formés en vue de la participation des Autri- chiens et Hongrois à l'Exposition de Paris.

Le comité de Prague s'est dissous. Le *Fremdenblatt*, journal officieux du comte Kalnoky, chancelier de l'empire d'Autriche, dit que M. Tisza a eu raison de parler comme il l'a fait.

Le *Fremdenblatt* conclut ainsi :

« La situation du gouvernement hongrois relativement à l'Exposition s'explique aussi bien par les sentiments qui agitent les peu- ples de la Monarchie au souvenir de l'épo- que révolutionnaire, que par les égards que doit le gouvernement à ses nationaux en ne les laissant pas dans l'incertitude et en leur faisant connaître au contraire dans quelles conditions aurait lieu leur participa- tion éventuelle à l'Exposition. »

« Les conditions s'appliquent non moins à l'Autriche qu'à la Hongrie. »

Un incident à noter pendant le discours de M. Tisza :

« — Vous agissez ainsi sur l'ordre de Bismarck, s'écrie un député. »

« — Le prince de Bismarck est le plus grand homme d'Etat de l'Europe, réplique le premier ministre hongrois. »

NOUVELLES MILITAIRES

LA TENUE DES SOLDATS

Pour faire cesser les divergences d'inter- prétation relatives à la tenue des militaires parlant en permission ou en congé, le mi- nistre de la guerre a modifié comme suit l'instruction du 14 juin 1884 :

« Du 1^{er} octobre au 1^{er} mai, les hommes de troupes emporteront la capote ou le man- teau, ou le collet à capuchon. »

« Pendant la période de congé, les hom- mes se conformeront, pour le port de ce deuxième vêtement, aux ordres qui leur se- ront donnés à leur arrivée par le comman- dant d'armes. »

ENCORE UN SUICIDE !

On télégraphie de Quimper, 29 mai, 3 heures :

« M. Kergourbey, capitaine au 86^e régi- ment d'infanterie territoriale, venu à Quim- per pour la période d'instruction, s'est jeté par la fenêtre du quatrième étage de son

hardi, cette attitude digne, qui le révélaient tel qu'il avait été. Il le regardait, et, tout entier à sa nièce :

— Ellen lui ressemble, pensait-il, je lui ai vu ce regard et ce sourire !

Les traits d'Ellen rappelaient cependant bien peu ceux d'O'Connell ; mais la similitude des senti- ments peut bien donner parfois la similitude de l'expression, et sir Robert, en un sens, avait raison. Ellen ressemblait à son grand-oncle par le cœur.

Ce soir-là il coucha au Fero-Cottage. La nuit était seraine, une belle nuit de juillet. Toutes les senteurs des bruyères roses, des fleurs de monta- gnes s'élevaient dans l'air marin et l'embaumaient d'un parfum pénétrant. Sir Glengarry passa une partie des heures à la fenêtre, sous la tremblante lumière du clair de lune, écoutant déferler la mer dont les vagues se brisaient doucement sur le sable, avec un bruit léger qui ressemblait à un soupir.

Tout était profondément calme, les cabanes des pêcheurs dormaient, aucun oiseau ne troublait la nuit ; seule, la cascade de Derryunihy, qu'on entendait bondir au loin, témoignait de la vie de la nature et montrait que le calme de la nuit n'était pas celui de la mort. Néanmoins sir Glengarry souffrait. Son ombre, qui se dressait à la fenêtre, s'étendait sur le muraille blanche du jardin, mou-

hôte, ce matin à quatre heures, à la suite d'un accès de fièvre chaude. La mort a été instantanée. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Les Régates de Saumur

Voici le programme des Régates que la Société Nautique de Saumur donnera dimanche prochain 3 juin, à 4 heures :

Yoles-gigs à 4 avirons de pointe, inter- nationale (seniors), 3,000 mètres (2 virages). 1^{er} prix, 400 fr. et un objet d'art offert par le Président de la République ; 2^e prix, 400 francs ; 3^e prix, un panier de champagne.

Yoles-gigs à 2 avirons de pointe, interna- tionale (seniors), 2,000 mètres (4 virage). — 1^{er} prix, 400 fr. et une médaille de vermeil offerte par M. Maxwell ; 2^e prix, 50 fr. ; 3^e prix, un panier de champagne.

Yoles-gigs à 4 avirons de pointe, régio- nale (juniors), 3,000 mètres (2 virages). — 1^{er} prix, 425 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, un panier de champagne ; 4^e prix, un panier de citronnelle offert par M. Pallu.

Yoles-gigs à 2 avirons de pointe, régio- nale (juniors), 2,000 mètres (2 virages). — 1^{er} prix, 75 fr. ; 2^e prix, 40 fr. ; 3^e prix, un panier de champagne ; 4^e prix, une mé- daille d'argent offerte par le Café du Com- merce.

Périssoires, internationale, 4,200 mètres (1 virage). — 1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e prix, 20 fr. ; 3^e prix, 40 fr.

As et skiffs, internationale, 2,000 mètres (4 virage). — 1^{er} prix, prix d'honneur, deux vases de Sèvres offerts par le Président de la République et une médaille en vermeil ; 2^e prix, 50 fr. ; 3^e prix, un panier de cham- pagne ; 4^e prix, 25 fr. ; 5^e prix, une médaille de bronze.

Canots de plaisance, régionale, 4,000 mètres (4 virage). — 1^{er} prix, 25 fr. ; 2^e prix, 15 fr. et une médaille bronze doré ; 3^e prix, 10 fr. et une surprise ; 4^e prix, une mé- daille.

La Musique municipale se fera entendre pendant les intermèdes.

TRAMWAYS SAUMUROIS

Hier, dans l'après-midi, la locomotive des tramways qui, sans que le public en soit informé, circule librement sur les ponts, a causé deux accidents.

L'un, rue Nationale, a failli coûter la vie à trois prêtres qui ont été plus ou moins contusionnés et dont la voiture dans la- quelle ils étaient montés s'est brisée.

L'autre a été occasionné par la voiture d'un boucher qui, en montant sur le trottoir, a fait plusieurs contusions sérieuses au gar- çon qui conduisait.

On nous dit que c'est le 43^e accident survenu à cause des tramways. Voilà un joli chiffre pourtant ; mais on attend sans doute mort d'homme pour remédier au mal.

Tout cela ne fera pas monter les actions.

vante, avec des gestes de désespoir.

Quand l'aube commença à dorer le Carrau- tual, sir Robert rentra dans sa chambre et s'en- dormit.

(A suivre.)

GERMAIN D'ANJOU.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 26 mai :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Charles Monselet ; les Nouvelles-Hébrides ; translation des reliques de Mahomet ; Exposition des maîtres français de la caricature à l'école des Beaux-Arts, quai Malaquais ; exposition des dessins et manuscrits de Victor Hugo ; l'art français sous Louis XIV et Louis XV ; les départe- ments illustrés : La Nièvre ; le congrès scientifique d'Oran ; à l'exposition canine. — Salon de 1888, par Olivier Merson. — *Mademoiselle Midas*, nou- velle, par Ch. Legrand. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Bibliographie. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : M. Charles Monselet. — Les Nou- velles-Hébrides. — Inauguration de la nouvelle Bastille. — Le Caire : translation des reliques de Prophète à la mosquée de Saïda-el-Hussain. — Exposition de la caricature. — Exposition de Vic- tor Hugo. — Exposition de l'art français sous Louis XIV et Louis XV. — Mois de Marie de la Glacière. — Exposition canine. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Aux termes de la loi du 30 octobre 1886 et du 18 janvier 1887, concernant spécia- lement les Commissions scolaires, les Con- seils municipaux vont avoir à élire les mem- bres des Commissions scolaires.

Cette élection devra avoir lieu dans la session qui va s'ouvrir.

Le nombre des membres désignés par le Conseil municipal devant être égal, au plus, au tiers des membres du Conseil, il sera de 3 dans les communes dont le Conseil muni- cipal se compose de 10 membres, de 4 pour 12 conseillers municipaux ; de 5 pour 15 conseillers ; de 7 pour 21 et 23 conseillers ; de 9 pour 27 conseillers, et enfin de 10 pour les Conseils municipaux comprenant 30 membres.

Prix de la viande de boucherie à Saumur

A partir du vendredi 1^{er} juin 1888

	1 ^{re} catégoric.	Le kilog.
BŒUF.	1 ^{re}	1 f. 00
	2 ^e	1 f. 40
	3 ^e	1 f. 20 et 1 f. 40
VEAU.	1 ^{re}	1 f. 60
	2 ^e	1 f. 40
	3 ^e	1 f. 20 et 1 f. 40
MOUTON.	1 ^{re}	2 f. 00
	2 ^e	1 f. 80
	3 ^e	1 f. 40 et 1 f. 60

M. le baron Le Guay, sénateur de Maine-et-Loire, a adressé hier à l'Union de l'Ouest cette dépêche :

« Le Sénat a voté aujourd'hui le projet déclarant d'utilité publique le chemin de fer d'Angers à Noyant. »

BREZÉ. — La dame Genevais, âgée de 68 ans, s'est volontairement noyée dans un baquet contenant 40 centimètres d'eau. Quand son mari l'a découverte, elle était à genoux, la tête dans le baquet ; il s'est em- pressé de la retirer, mais l'asphyxie était déjà complète.

La femme Genevais souffrait depuis long- temps d'une maladie incurable.

AMBILLOU. — La semaine dernière, un incendie s'est déclaré dans un bois appartenant à M. Ernest Grignon, propriétaire à Ambillou.

Le garde Louis Levoys, ayant aperçu une épaisse fumée s'élever dans la direction de ce bois, s'y rendit avec plusieurs per- sonnes.

Lorsqu'il arriva sur le lieu du sinistre, l'incendie venait d'être éteint par plusieurs fermiers.

L'incendie n'avait duré qu'une demi- heure.

Outre les soixante-quinze arres incendiés appartenant à M. Grignon, le bois de M. Robineau, voisin de celui de M. Grignon, a été brûlé sur une superficie de quatre arres environ.

Les pertes s'élèvent à 425 francs, dont 75 à la charge de M. Grignon et 50 à celle de M. Robineau.

On croit que le feu a été mis volontaie- ment, car une certaine quantité de papier brûlé a été trouvée sur le lieu du sinistre. Rien n'était assuré. (Patriote.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes à Saint-Laurent-sur-Sèvre, les 4, 5 et 6 juin 1888.

A l'occasion de ces fêtes, la C^{ie} d'Orléans, d'accord avec l'administration des Chemins de fer de l'Etat, fera délivrer, pendant les journées des 4, 5 et 6 juin, aux gares de Baugé (via Angers), Javelles-Brion (via Saumur) et Saint-Nazaire, ainsi qu'aux sta- tions intermédiaires (Vivry et Saumur exclues), des billets directs, aller et retour, pour Evrunes-Mortagne et comportant sur tout le parcours une réduction de 40 0/0.

La durée de validité de ces billets est de 3 jours, y compris celui du départ.

Conseil Municipal d'Angers

Nous avons donné, il y a deux jours, le résultat de l'élection de la municipalité d'Angers.

La séance (samedi 26 mai) a été ouverte sous la présidence de M. de Châteaux, con- seiller municipal conservateur, maire pré- visoire, qui a prononcé les paroles sui- vantes :

Messieurs,
Au moment de quitter les fonctions de maire de la ville d'Angers, qui étaient imposées par la loi, au premier inscrit du Conseil municipal, je croirais manquer à mon devoir si je n'adressais aux électeurs mon devoir si je n'adressais aux électeurs qui m'ont valu un tel honneur, l'expression de ma reconnaissance la plus profonde et la plus vive en même temps que l'affirmation de mon dévouement absolu aux intérêts dont ils m'ont confié la garde. Permettez-moi, Messieurs, de parler au nom de tous et de proclamer, bien haut, toute notre gratitude envers nos concitoyens.

J'avais hâte, Messieurs, de remettre entre vos mains certaines prérogatives dont une appréciation inexacte, suivant moi, de la loi municipale vous avait momentanément privés; aussi le premier acte de mon administration fut-il un acte de réparation vis-à-vis du Conseil.

La loi, la loi seule, entendez-le bien, Messieurs, a guidé ma conduite; je l'affirme, j'en donne ma parole et je ne permets à personne d'en douter un instant.

Que m'importaient, en effet, à moi qui ne suis pas suspect d'une tendresse exagérée pour les institutions actuelles, à moi que vous savez profondément attaché aux sentiments religieux et conservateurs qui ont été et seront toujours la grande règle de ma vie, que m'importaient, dis-je, les aspirations ou les espérances de certaines personnes ou d'un certain parti dont les nuances diverses se disputent en ce moment l'écharpe municipale?

Depuis huit années, Messieurs, que j'ai l'honneur de faire partie du Conseil, toutes les fois que la politique a malheureusement pénétré dans cette enceinte, certes, je n'ai jamais déserté le terrain de la lutte, et, toujours, j'ai voulu poursuivre, avec toute la force de mon énergie, la revendication des droits qui me paraissent méconnus; mais, lorsque des questions purement administratives et municipales étaient soumises à nos délibérations, ou bien encore lorsqu'il s'agissait d'appliquer la loi, jamais vous ne m'avez vu, rendez-moi, Messieurs, cette justice, remplacer, pour la politique qui divise, l'entente, l'union et la concorde indispensables à la bonne gestion des affaires de la cité.

Surtout dans les temps troublés où nous avons le malheur de vivre, je n'oublierai jamais, Messieurs, que la loi est la grande ressource de l'honneur des partis; je n'oublierai jamais qu'elle doit être la sauvegarde de nos intérêts communs, et, sans cesse appuyés sur elle, mes amis et moi qui avons vu nos carrières brisées pour l'avoir défendue et servie avec indépendance, nous tiendrons toujours haut, droit et ferme le drapeau de la vraie liberté.

Ce discours est salué par de chaleureux applaudissements.

M. Hervé-Bazin remercie alors en ces termes la municipalité provisoire:

Messieurs,
Vous avez rempli votre charge avec tact et dignité; votre seule préoccupation a été l'exécution de la loi; vous avez bien mérité de vos concitoyens. Je souhaite que la nouvelle administration vous ressemble. (Applaudissements.)

M. de Châtaux et ses adjoints provisoires se retirent alors.

M. Maillé, doyen d'âge, prend le fauteuil de la présidence.

Il déclare d'abord qu'on a oublié d'adresser des éloges à l'ancienne administration; il répare cette omission, puis il annonce que le scrutin est ouvert pour l'élection du maire et des adjoints.

M. le Dr Gignard, ayant été proclamé maire d'Angers, prend immédiatement la place de M. Maillé.

Après l'élection des quatre adjoints, le nouveau maire adresse ses remerciements au Conseil qui vient de lui confier une charge aussi importante. Il espère que, quoi qu'on en dise, la tâche de la nouvelle administration ne sera pas trop ardue; tous ses collègues voudront bien l'aider dans sa mission; car l'administration aura particulièrement en vue la bonne gestion des finances et des affaires de la ville.

M. le maire salue les nouveaux venus dans le Conseil et félicite les anciens membres de leur réélection; puis il adresse ses remerciements à M. de Châtaux qui, dans son court passage aux affaires, s'est montré le scrupuleux observateur de la légalité. Il a bien mérité de la loi et de l'administration nouvelle.

En terminant, M. le maire dit qu'il y a un nom qui doit dominer toutes les préoccupations politiques, c'est celui de la France. Levons donc la séance, à ce cri: « Vive la France! »

Des applaudissements presque unanimes accueillent ces paroles.

Voilà qui vaut cent fois mieux, on en conviendra, que la harangue, pleine de haine pour ses adversaires politiques, prononcée par le doyen d'âge au Conseil municipal de Saumur.

MORT DE M. AUGER

Nous apprenons la mort de M. Auger, conseiller à la Cour de cassation.

Ce magistrat, plus connu sous le pseudonyme de *Peau de lapin*, avait, on s'en souvient, rempli pendant quelque temps les fonctions de procureur général près la Cour d'Angers.

En relatant sa mort, un journal fait un titre de gloire à M. Auger d'avoir puissamment contribué à l'épuration des magistrats de notre ancienne Cour.

Si c'est une gloire pour un homme d'avoir dénoncé d'honnêtes gens et sacrifié ses collègues, il faut avouer qu'elle est profondément triste.

INGRATITUDE

Maintenant que M. Wilson est à terre, c'est à qui, de ses anciens obligés et amis, le piétière avec plus d'acharnement. Outre M. Legrand, qui lui réclame la restitution des sommes que, lors du procès, il niait lui avoir versées, voici Bonghers, le marchand de charbons, qui lui réclame 45,000 francs à titre de commission.

Ce Bonghers, sous prétexte d'affaire urgente le retenant en Belgique, n'était pas venu déposer au procès, où il était témoin.

Sa réclamation actuelle est motivée par ce fait qu'en 1884, mai, juin et juillet, il aurait, sur l'ordre et pour le compte de Wilson, placé cent dix actions de la *Petite France de l'Est*, et versé à son mandant une somme de 31,750 fr.; en outre, il aurait consacré son temps et ses soins à la propagation de la *Petite France*, et obtenu un très grand nombre d'abonnements.

M. Wilson, en recevant sous forme d'exploits tous ces coups de pied de l'ingratitude, doit se faire de bien tristes réflexions.

NANTES. — Voici le texte de l'arrêté pris par le maire de Nantes autorisant les processions:

« Nous, sénateur, maire de la ville de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu les articles 91, 94, 96 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884;

« Considérant que la sortie des Processions sur la voie publique est depuis longtemps demandée et qu'elle donnera satisfaction à la grande majorité de la population;

« Considérant que le rétablissement de ces solennités consacrées par un long usage est l'exercice d'une liberté et qu'il n'est pas de nature à compromettre la paix publique dans la cité;

« Arrêtons:

« Art. 1^{er}. — La sortie des Processions sur la voie publique est autorisée dans toute l'étendue de la commune de Nantes, les dimanches 3 et 10 juin 1888.

« Art. 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

UNE RESTITUTION ANONYME

Un ecclésiastique du diocèse de Poitiers, ancien aumônier des prisons, vient de remettre à l'un des agents principaux de la Société Générale, la somme de dix-huit mille cinq cent vingt-cinq francs, provenant d'une restitution. Aux questions qu'on lui posait, il s'est contenté de répondre: « C'est la Religion qu'il faut remercier. »

La Société Générale lui a fait parvenir, quelques jours après, avec ses remerciements, une très belle aumône pour être distribuée aux pauvres.

UNE CHAUDE ALERTE

On écrit d'Écommoy à la Sarthe:

Ces jours derniers, des saltimbanques qui étaient à Château-du-Loir avaient donné sur la place publique une séance de gymnastique. — Pour la terminer ils avaient lancé dans les airs un de ces ballons gigantesques qui font la joie des enfants... et même des grandes personnes.

Le ballon, poussé par le vent, s'en vint jusqu'à Écommoy et il tomba dans la cour d'une ferme appelée la Christophèle.

Déjà, il était nuit noire et tout le monde dormait...

Le ballon n'était pas entièrement dégonflé et, s'il n'avait plus la force ascensionnelle nécessaire pour voltiger dans les airs, il avait néanmoins conservé une quantité de gaz suffisante pour obéir encore aux caprices du vent. Celui-ci le poussait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et le bonhomme en baudruche avait vraiment l'air de se promener dans la cour.

Le chien de la ferme fut le premier à donner l'éveil par ses aboiements, et le fermier se leva, alluma une lanterne et regarda par la fenêtre.

Apercevant vaguement l'étrange personnage qui se promenait chez lui, il crut être en présence d'un malfaiteur dangereux, et il se hâta d'aller réveiller tout son monde.

Les uns prirent des fusils, les autres des fourches; la cour fut cernée et l'intrus interpellé.

— Qui va là! s'écria l'un.
— Si tu ne te rends pas, on te tue, fit un second.

— Cause ou ben je tire, dit un troisième.

Le bonhomme n'avait garde de répondre, et pour cause, mais il continuait ses gambades.

On le voyait aller de côté et d'autre, se coucher, s'élever en l'air, puis retomber lourdement...

Enfin, il s'approcha assez près de l'un de ses assaillants et celui-ci le voyant rouler sur le sol, se jeta sur lui avec la ferme volonté de le prendre vivant...

Ô stupeur! le bonhomme créva sous le choc et son vainqueur n'eut plus sous lui qu'une mince couche de baudruche.

On s'approche... on examina l'envahisseur et un immense éclat de rire remit tout le monde de cette chaude alerte.

FAITS DIVERS

INCENDIE A LILLE. — 4 VICTIMES

Lundi matin, vers une heure, un terrible incendie a éclaté, rue de Paris, à Lille.

Plusieurs locataires ont pu se sauver aussitôt l'alarme donnée. Malheureusement deux jeunes filles n'y ont pas réussi et sont devenues la proie des flammes.

D'autre part, une demoiselle de magasin et une servante qui couchaient au second étage, en voulant sauter par les fenêtres, se sont grièvement blessées.

La servante a reçu de violentes contusions dans le ventre, et la demoiselle de magasin une affreuse blessure à la tête et de graves brûlures aux yeux. Leur état inspire de sérieuses inquiétudes.

**

LES HIRONDELLES. — Un fait très curieux s'est produit mercredi soir à bord du paquebot *Abd-el-Kader*, de la Compagnie Transatlantique, courrier rapide d'Alger. Ce navire avait quitté le port de Marseille à quatre heures du soir comme d'usage. A environ 28 milles au large, c'est-à-dire vers six heures, il a été envahi par une quantité innombrable d'hirondelles. La chambre du commandant, sur la passerelle, en contenait des centaines; le salon, le fumoir, les moindres abris en étaient garnis.

On a fait bon accueil à ces passagères inattendues qui, du reste, paraissaient à bout de force et se laissaient prendre à la main. Elles ont passé la nuit fort tranquilles à bord. Le lendemain, à sept heures, par les travers des Baléares, elles ont quitté le paquebot fraîches et reposées, et ont pris, toutes ensembles, leur vol dans la direction d'Alger.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 mai.

Le marché présente toujours la même activité: le 3 0/0 clôture à 82.80; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1.458. Les obligations foncières et communales gardent leur bonne tenue. Les capitalistes sérieux s'empressent de profiter de la marge qui les sépare encore du pair pour s'assurer une plus-value importante. Les Bons à lots sont très recherchés à 130.

La Société Générale s'échange à 455.

L'assemblée générale de la Banque d'Escompte qui a eu lieu aujourd'hui a adopté toutes les résolutions proposées par le conseil. Le dividende de l'exercice est fixé à 12.50.

Au cours actuel de 386, les obligations des Immeubles de France constituent un placement

tout indiqué pour la petite épargne. Ces titres sont appelés à une hausse prochaine, les obligations similaires de la Banque hypothécaire cotant 495 fr.

L'action de Panama clôture à 383. Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 27 juin. C'est une assemblée ordinaire. Avant qu'elle se réunisse, la loi sur les obligations à lots sera votée et promulguée, et l'émission d'une première série sera faite.

Les Métaux se traitent à 800.

Les actionnaires de la Compagnie Transatlantique sont convoqués en assemblée générale pour le 31 courant.

Le Comptoir d'Escompte cote 1,035.

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 75 et 80 fr. Les bilans de cette Compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels.

Nos chemins de fer sont fermes.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 28 Mai.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19	» » » »	9 » » »
Saumur, 19	» » » »	9 » » »
Baugé, 18 75	19 » »	9 » » »
Segré, 18 75	» » » »	9 50 » »
Beaupreau, 19	» » » »	9 » » »
Montfaucon, 19	» » » »	9 » » »
Montrevault, 18 50	» » » »	8 50 » »
Chemillé, 18 50	20 » »	8 50 9 »
Cholet, »	» » » »	» » » »
Champtoceaux, 19 25	» » » »	9 » » »
St-Flor-la-Vieille, 19	» » » »	9 » » »
Vihiers, 19	» » 19 30	8 50 9 »
Brissac, 18 75	» » » »	9 » » »
Chalonnnes, 19 50	» » » »	9 » » »
Doué, 18 50	19 » »	9 » » 9 50

A Nantes, blés américains, de 24 » » à 24 25 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 24 25 à 24 50 les 100 kilos.

BOURSE DE PARIS

DU 29 MAI 1888.

Rente 3 0/0.	82 85
Rente 3 0/0 amortissable	85 85
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 65
Obligations du Trésor.	513 »

ÉPICERIE CENTRALE

On trouve à l'Épicerie Centrale, depuis quelques jours:

Tous les produits de la maison F. Potin qui sont vendus le même prix qu'à la maison de Paris, boulevard Sébastopol.

TARIF DES CHOCOLATS FÉLIX POTIN

GARANTIS PUR CACAO ET SUCRE

No 1. Chocolat de santé.....	le 1/2 kilo	1.30
2. » qualité fine.....	»	1.50
3. » supérieur vanillé.....	»	1.70
4. » surfin.....	»	1.80
5. » — double vanille.....	»	1.90
6. » superfin double id.....	»	2.10
7. » triple vanille.....	»	2.40
Chocolat sans sucre.....	»	2.50

Les numéros 1, 2 et 4 ne sont pas vanillés.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT, rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez:

Des Complètes Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix dédaignant la concurrence.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: *Ulcères, Tumeurs, gommes, Scrofules*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose*.

Dans toutes les pharmacies. — À Paris, chez J. FÉRRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^o FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 44, et de M^o DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

VENTE

PAR LICITATION Aux enchères publiques, D'UNE MAISON Et autres Immeubles, Situés au bourg des Rosiers,

Dépendant tant de la communauté ayant existé entre les époux LEGOUDIER-GASNAULT que de la succession du sieur JULIEN LEGOUDIER.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 24 juin 1888, à 2 heures de l'après-midi, en la Mairie des Rosiers, par le ministère de M^o DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré;

Aux requêtes, poursuites et diligences de M. Albert Voyet, banquier, demeurant à Chartres, Agissant en qualité de créancier de la dame veuve Legoudier, commerçante, demeurant aux Rosiers, et exerçant ses droits et actions en vertu de l'article 1166 du Code civil;

Demandeur, ayant pour avoué constitué M^o FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n^o 44; En présence ou eux dûment appelés de:

1^o M^o Eugénie Gasnault, veuve du sieur Julien Legoudier, négociante, demeurant aux Rosiers;

2^o M. Julien Legoudier, ouvrier ferblantier, demeurant aux Rosiers;

3^o M. Emile Girard, voyageur de commerce, demeurant à Paris, rue des Batteaux, n^o 49, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après dénommée;

4^o M^o Julie-Louise-Emilie Legoudier, épouse dudit sieur Girard, demeurant avec lui;

Défendeurs, ayant pour avoué constitué M^o ALBERT, avoué à Saumur;

5^o M. Ferdinand-Remy Poil, syndic de faillites, demeurant à Chartres, rue des Ormes, en sa qualité de syndic de la faillite du sieur Emile Girard, ancien négociant en grains à

Chartres, demeurant actuellement à Paris, sus-nommé,

Aussi défendeur, ayant pour avoué constitué M^o LECOY, avoué à Saumur, Le dimanche vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-huit, en la mairie des Rosiers, par le ministère de M^o DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente par licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant tant de la communauté ayant existé entre les époux Legoudier-Gasnault que de la succession du sieur Julien Legoudier.

DÉSIGNATION

Commune des Rosiers

1^o Lot.

UNE MAISON, sise au bourg des Rosiers, place du Marché, comprenant: au rez-de-chaussée, une pièce servant de magasin, au-dessous une cave ouvrant sur la rue Nationale;

Au premier étage, deux chambres hautes, grenier au-dessus; au levant et joignant le magasin, une chambre à feu et un cabinet de toilette donnant sur la rue Nationale;

Au-dessus un grenier et les deux dernières pièces situées au-dessus d'un logement appartenant au sieur Delalande.

L'ensemble du bâtiment, construit en pierres et couvert en ardoises, est compris au plan cadastral sous le numéro 685, section H, joignant au levant et au midi Delalande, au couchant Huet et Renault, au nord la rue Nationale.

Nota. — De cette maison, dépend le droit d'usage et de communauté avec la propriété contiguë, à des lieux d'aisances auxquels on accède par une ruelle ayant ouverture sur la place du Marché et le quai des Rosiers.

Mise à prix, deux mille huit cents francs, ci. 2,800

2^o Lot.

UNE PETITE CAVE, sise au levant et à proximité de la place des Rosiers, sous une chambre appartenant à Gasnier-Banault, joignant d'un côté Delaporte, d'autre côté une ruelle et Louis Besson, comprise au plan cadastral sous le numéro 83, section H.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

3^o Lot.

UN JARDIN, sis au bourg des Rosiers, rue des Fontaines, dans lequel se trouve une petite construction servant d'atelier; puits commun avec Chudeau, compris au cadastre sous le numéro 184, section H, pour une contenance de deux ares soixante-quinze centiares, joignant d'un côté Henri Chudeau, d'autre côté la commune des Rosiers, le sieur Hy et le Mail.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000

Total des mises à prix: trois mille neuf cents francs, ci. 3,900

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^o DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;

2^o A M^o DEGREZ, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, à Saint-Clément-des-Levés;

3^o A M^o ALBERT et LECOY, avoués co-licitants.

Fait et rédigé par l'avoué sous-signé.

Saumur, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

COQUEBERT DE NEUVILLE

Etude de M^o GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^o GAGNAGE, notaire à Saumur,

Le DIMANCHE 17 Juin 1888, à une heure précise de relevée,

En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ

A SAUMUR,

Située aux Huraudières,

Derrière l'Ecole de cavalerie,

Appartenant à M. LACROIX-TAUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin de Breil ou chemin Charnier, est d'une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-sept centiares et comprend:

- 1^o Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances; 2^o Une petite maison isolée; 3^o Une portion de terrain en culture plantée de rangées de vignes contenant cinquante-huit ares quatre-vingt centiares; 4^o Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares; 5^o Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares; 6^o Enfin un pré saulaie de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charnier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenir et M. Guérin, à l'est M. Chambeurdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TAUGOURDEAU;

Et, pour tous renseignements: 1^o à M^o GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges; 2^o et à M. TAVEREAU-NICOLAS, expert au Pont-Fou-chard.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

Etude de M^o GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A Saumur, en l'étude dudit M^o GAGNAGE, Le samedi 16 juin 1888, à 4 heures de l'après-midi,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS,

Situés à Saumur, quartier de Nantilly, Appartenant à M. FOURNÉE-GONDOUIN, d'Angers.

1^{er} Lot.

Un morceau de terre clos de mur, sur lequel existe une petite maison, le tout situé au lieu dit Grenelle, d'une superficie de vingt-deux ares environ, joignant au levant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Ferné Kaiser, et au nord M. Chevalier.

2^o Lot.

Un clos de vigne, situé au même lieu, en face le précédent, d'une contenance d'environ quarante quatre ares et sur lequel existe également une petite maison, le tout joignant au couchant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Couassin et au nord M. Bodin.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^o GAGNAGE, notaire, ou à M. TAVEREAU-NICOLAS, expert à Ba-gneux.

Etude de M^o A. MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le DIMANCHE 3 juin 1888, à 2 heures du soir, au domicile du sieur GUILLON-VERRY, aux Pâtures, commune de Saint-Martin-de-la-Place, M^o MARCOMBRE procédera à la vente, aux enchères publiques, de: une vache, un veau, armoires, buffets, linges et grand nombre d'autres objets.

Au comptant, plus 5 pour 0/0.

Etude de M^o A. MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le DIMANCHE 10 juin 1888, à 2 heures du soir, à Champigny, commune de Souzay, au domicile du sieur REBILLEAU-GASNAULT, — M^o MARCOMBRE procédera à la vente, aux enchères publiques, de: un cheval, une charrette, deux vaches, meubles, linges et quantité de bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^o GAUTHIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre prochain,

UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu;

Exploités actuellement par M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTHIER.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Pour cause de décès,

Très-bonne maison de Clouterie, Quincaillerie et Articles de ménage.

MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ.

S'adresser à M^o veuve VASSEUR, propriétaire de ladite maison, 28, rue Saint-Nicolas, Saumur.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE EXCELLENTE

MACHINE A VAPEUR

Forcé de 8 chevaux

De chez Nativet, à Nantes. — S'adresser à M. DE LÉPINE, à Dampierre, près Saumur.

A VENDRE

8 Wagens à bascule;

300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres,

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire Saint-Florent.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Fournitures diverses pour le découpage des Bois et Métaux, Machines au pied et à la main, Scies, Dessins, Tours et Accessoires.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS

Table of train schedules between Saumur, Montreuil, Thouars, Loudun, and Poitiers. Columns include station names and train types like Express, Omnibus, and Mixed.

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

Table of train schedules between Saumur, Montreuil, and Doué. Columns include station names and train types.

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR

Table of train schedules between Saumur, Vernantes, and Château-du-Loir. Columns include station names and train types.

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

Table of train schedules between Angers, Saumur, and Tours. Columns include station names and train types.

TOURS — SAUMUR — ANGERS

Table of train schedules between Tours, Saumur, and Angers. Columns include station names and train types.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules between Saumur and Bourgueil. Columns include station names and train types.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules between Saumur, Port-Boulet, and Chinon. Columns include station names and train types.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.